Pays de Faverges
Sources du Lac d'Annecy

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAVERGES

REGLEMENT: DOCUMENT GRAPHIQUE

PAVAGE GENERAL - ECHELLE 5000E

Doussard - Giez - Faverges - Seythenex



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du

arrêtantle projet de PLUi de la Communauté de Communes du Pays de Faverges.
Mr le Président
Michel COUTIN

Approuvé le :

PIECE DU PLU

4.2.10

Citânova

ZONES URBAINES

- UA : Noyau historique de bourg
- UAa : Centre historique de Faverges
- UAd : Zone urbaine d'ensemble de collectifs
- UAh : Noyau historique de village
- UAp : Grand patrimoine à vocation spécifique
- UApm : zone urbaine à vocation principale d'habitation , d'équipements collectifs spécialisés dans les services de santé
- UB : Zone urbaine récente à dominante résidentielle dense
- UBh : Zone urbaine récente à dominante résidentielle au sein des hameaux
- UC : zone urbaine récente à dominante résidentielle peu dense
- UCp : Périmètre de captage compris en zone urbaine
- UE : Zone urbaine d'equipements d'échelle intercommunale
- UX : Zone urbaine à vocation d'activités économiques

ZONES A URBANISER ET SECTEURS DE PROJETS

- 1AUa : zone d'urbanisation future à vocation résidentielle
- 1AUa* : zone d'urbanisation future à vocation résidentielle à moyen terme
- 1AUb : zone d'urbanisation future à vocation résidentielle
- 1AUb* : zone d'urbanisation future à vocation résidentielle à moyen terme
- 1AUbh : zone d'urbanisation future à vocation résidentielle
- 1AUe : zone d'urbanisation future à vocation d'équipement
- 1AUe* : zone d'urbanisationfuture à vocation touristique
- 1AUi : zone d'urbanisation future à vocations d'activités économiques
- 1AUi* : zone d'urbanisation future à vocation d'activités économiques impacté par le risque inondation
- 1AUi's* : zone d'urbanisation future à vocation d'activités économiques impacté par le risque inondation et soumis à étude environnementale
- 1AUiOm : zone d'urbanisation future à vocation d'activités économiques impacté par le risque inondation
- 2AUX : zone d'urbanisation à vocation d'activités économique à long terme
- Secteur comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteur comportant une OAP thématique : Espace de bon fonctionnement des zones humides

ZONES AGRICOLES ET NATURELLES

- Ac : Zone agricole accueillant le camping à la ferme
- Aef : Zone agricole à enjeux forts
- Alp : Zone agricole d'alpage
- Ap : zone agricole à enjeux écologiques et paysager forts
- Apc : Périmètre de captage en espace agricole
- Ask : zone agricole a destinsation de la pratique du ski
- N1A : Espace naturel sensible (Natura 2000, ZNIEFF, corridor écologique ...)
- N1B : Zone naturelle d'intérêt écologique et paysager permettant les evolutions agricoles et extension bâtie limitée
- Nca : Zone naturelle à destination de stockage de déchets
- Nca* : Zone naturelle liée à l'accueil d'une centrale photovoltaique
- Nf : Zone naturelle liée à l'accueil touristique du site de la Forclaz
- Ng : Zone naturelle liée au site touristique des grottes de Seyllennes
- Nhl : Secteur naturel de stuage
- Nj : Secteur naturel pouvant accueillir des loisirs et l'accueil du public sans infrastructure lourde (jeux pour enfants, parking, sentier...)
- Nj* : secteur naturel du golf de Giez pouvant accueillir des aménagements spécifiques à l'activité
- Nj** : Secteur naturel du plan d'eau de Marlens pouvant accueillir des aménagements spécifiques à l'activité
- Nl : secteur naturel du lac d'Annecy
- Np : Secteur d'activité piscicole en zone naturelle
- Npc : Périmètre de captage en espace naturel
- Nr : Zone naturelle liée à l'accueil d'un bâtiment de restauration hors agglomération
- Ns : Domaine skiable
- Nt : camping et parc résidentiel de loisirs
- Nts : Zone naturelle touristique pouvant accueillir des aménagements spécifiques liée à la pratique du ski
- Nts* : Zone naturelle touristique pouvant accueillir des aménagements spécifiques liée à la pratique du ski de fond
- Nv : Zone naturelle liée à l'activité de vol libre
- N1a : zone d'activités spécialisées, carrière
- N1a* : zone d'activités spécialisées, carrières à l arrêt

RISQUES NATURELS

- PPRN Risque Fort
- PPRN Risque Modéré

ESPACES ET SECTEURS CONTRIBUANT AUX CONTINUITES ECOLOGIQUES, A LA TRAME VERTE ET BLEUE ET LA PROTECTION DU PATRIMOINE BATI ET PAYSAGER

- Cours d'eau
- Espace Boisé Classé
- Jardins, vergers et balcons paysagers protegés au titre du L123-1-5-III-2
- Espace de bon fonctionnement des zones humides protégés au titre du R123-11-i
- Zones humides de la CCPF
- Batiments a preserver au titre du L123-1-5-III-2
- Noyau anciens a preserver au titre du L123-1-5-III-2
- patrimoine commun
- Haies et alignements d'arbres protégés au titre du L123-1-5 7°
- Sentier a preserver

DISPOSITIONS LIEES AUX VOIES ET INFRASTRUCTURES

- Secteur affecté par les nuisances sonores routières

DISPOSITIONS LIEES A LA LOI LITTORAL

- Bande des 100m
- Espaces proches du rivage

AUTRES ELEMENTS

- Emplacement réservé
- Terrain inconstructible au titre du L123-1-5-III-6
- Périmètre de mixité sociale du logement défini au L123-1-11 4°
- Périmètre de Zone d'Aménagement Concerté
- Linéaire commercial a preserver
- Actualisation manuelle des constructions

Tableau des emplacements réservés sur cette partie du territoire

N°	Objet	Commune	Surface m²

0 10000 20000 30000 40000 50000 m